



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 19 avril 2021

Communiqué de presse
Embargo 19 avril 2021 14h

Un PAC pour faire du site AgriCo un campus agréable à vivre et à la pointe de l'innovation agroalimentaire

1600 emplois d'ici 15 ans, un site qui marie développement économique et patrimoine bâti, un campus durable agréable à travailler et pour innover, et offrant des espaces publics et des espaces verts de qualité : le plan d'affectation cantonal (PAC) d'AgriCo, à St-Aubin, sera mis à l'enquête le 23 avril. Le PAC pose le cadre général, les principes ainsi que les mesures urbanistiques et paysagères pour un développement coordonné et réfléchi du site de 27,7 hectares acquis par l'Etat de Fribourg en 2017. Pensé comme outil pour créer des synergies sur plusieurs niveaux et garantir une bonne qualité de vie et d'urbanisation, il permettra, dans le cadre d'un site industriel, de mettre en valeur les particularités architecturales et patrimoniales du site d'origine, en coordonnant plusieurs politiques sectorielles.

Le PAC établit les conditions-cadres nécessaires pour le développement du site AgriCo, dédié à la création d'emplois dans les domaines de l'agriculture, de la nutrition et de la biomasse. Il a été conçu comme un outil qui permettra de développer chaque projet futur dans le respect de la vision voulue pour le secteur, à savoir un campus durable, ouvert, qui offre de bonnes conditions de travail, mais aussi de vie et d'échange.

Dans l'esprit de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), il a pour objectif le renforcement, le développement et la promotion d'une zone d'activités existante et bien localisée. A terme, il permettra de profiler non seulement St-Aubin, mais également tout le district de la Broye, comme un des piliers essentiels de la stratégie agroalimentaire de l'Etat de Fribourg. Des collaborations étroites sont prévues avec le Campus de Grangeneuve, et notamment les futures activités d'Agroscope centralisées à Posieux, pour développer sur le territoire fribourgeois un véritable cluster dans ce domaine.

Conçu en étroite collaboration avec le Service des biens culturels (SBC), le PAC permettra de concilier développement économique et mise en valeur d'un site protégé, avec des bâtiments inscrits au recensement d'architecture contemporaine de l'Etat de Fribourg. Les futures constructions et aménagements devront s'intégrer harmonieusement dans le site, dans le but de mettre en valeur ses composantes patrimoniales à conserver, les percées paysagères existantes ainsi que le caractère d'origine du site et sa qualité.

L'objectif est de créer un véritable esprit de campus, avec un site ouvert, qui met l'accent sur des flux de mobilité douce et piétonne à travers le périmètre et des espaces publics de qualité. Un concept énergétique a été établi, avec comme objectif une utilisation rationnelle de l'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables. Un axe vert fort est prévu, avec des percées paysagères préservées. Grâce au PAC, la promenade conçue par les architectes Zweifel et Stricker, ainsi que par Kurt Gloor en 1968, qui marque l'ambiance paysagère du site et lui confère une qualité remarquable, conservera sa fonction d'armature paysagère et permettra de mettre à disposition des usagers un espace attractif et confortable ainsi que des lieux de repos et de détente. Le plan tient également compte du projet de revitalisation de la Petite Glâne, mis à l'enquête publique en mai dernier. L'espace nécessaire est réservé pour garantir la mise en œuvre de la revitalisation.

Un plan de mobilité multimodal sera établi à l'échelle du site. Les infrastructures de circulation et de stationnement pour les usagers motorisés seront optimisées, dans l'objectif de réduire leur impact sur le site ainsi que sur le réseau routier et ses alentours. La circulation motorisée restera en périphérie. Seul le trafic motorisé indispensable au fonctionnement des entreprises sera admis à l'intérieur du site. Le projet de PAC prévoit la construction d'un parking silo pour quelque 1000 places de stationnement.

Une desserte en transports publics sera mise en place à l'entrée du site, avec la création d'un nouvel arrêt de bus. Deux accès routiers sont prévus : la route des Vernettes comme accès principal, dédié en priorité aux employé-e-s du site ainsi qu'aux véhicules lourds et aux transports publics ; la route de la Petite-Glâne comme accès secondaire, réservé aux visiteurs. Ce double accès assure une meilleure qualité de circulation. La possibilité de créer un nouvel accès routier sera étudiée dès que le seuil de 2'500 mouvements par jour sera atteint.

Le PAC a été soumis pour examen préalable à la préfecture, à la COREB ainsi qu'aux communes et instances concernées. Il est mis à l'enquête le 23 avril pour une durée de 30 jours. L'examen final et le traitement des éventuelles oppositions auront lieu d'ici l'automne. L'approbation par la DAEC et l'entrée en force du PAC sont prévues pour le début de l'année prochaine.

En raison de la situation sanitaire, les séances d'information publiques, qui accompagnent les mises à l'enquête de PAC, ne peuvent pas être tenues en présentiel. Pour assurer un strict respect des dispositions légales fédérales et cantonales, un film de présentation du PAC ainsi que les différents documents en lien avec le projet pourront être consultés sur le site du Service des constructions et de l'aménagement (www.fr.ch/seca) et les questions peuvent être adressées à l'adresse suivante : seca@fr.ch. Sur demande au 026 / 305 36 13, les documents d'information concernant le PAC peuvent également être envoyés par courrier. Les personnes intéressées pourront adresser leurs questions par téléphone, au 026 / 305 36 08, le 6 mai 2021, de 17h20 à 18h20, aux Conseillers d'Etat Jean-François Steiert et Olivier Curty, qui leur répondront directement. Durant toute la durée de l'enquête, une permanence téléphonique sera assurée par le SeCA les mardis après-midi de 13h à 17h (Mme Charlotte Gautier au 026 / 305 61 51) et les jeudis après-midi de 13h00 à 17h00 (Mme Sarah Augier au 026 / 305 47 23) pour toutes questions techniques.

Le site [AgriCo](#) avait été construit à la fin des années 1960 pour accueillir le centre de recherche agricole de l'entreprise Ciba-Geigy, devenue Novartis en 1996. Le site a ensuite été racheté par la société Elanco en 2014.

L'Etat de Fribourg l'a acquis en 2017, dans le cadre de sa politique de promotion économique et foncière active. Le site s'inscrit dans un écosystème fort et complet qui favorise l'innovation grâce à des multiples synergies entre acteurs institutionnels, académiques et privés dans le domaine de l'agroalimentaire.

Actuellement géré par l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), le site met à disposition des industries et des PME un environnement stimulant, avec de larges zones à bâtir ainsi que des bureaux, des laboratoires et des halles de production équipés déjà existants. Il accueille à l'heure actuelle une vingtaine de locataires. Micarna a acheté une parcelle de 95'000 m² pour y construire de nouveaux bâtiments pour la transformation de volailles. Un domaine agricole d'environ 10 hectares est à disposition pour des tests à grande échelle.

Un développement en quatre phases est prévu pour le site, avec un potentiel de 1600 places de travail d'ici 2034 et environ 1 milliard d'investissement à terme.

Contacts

—
Jean-François Steiert, Président du gouvernement, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T +41 26 305 36 04

Olivier Curty, Conseiller d'Etat, Directeur de l'économie et de l'emploi, T +41 26 305 24 02

Giancarla Papi, Cheffe du Service des constructions et de l'aménagement, T +41 26 305 36 17, de 16h30 à 17h30